



Réunion du Comité Syndical

du mercredi 14 décembre 2005

CS 1.16
Collecte des déchets verts
Bilan et développement du service.

RAPPORT
Présenté par M. Gérard GUYON
Vice-Président

En 2002, conformément aux règles définies par le Plan Départemental d'Élimination des Déchets et Assimilés, le SERTRID a mis en œuvre un service de collecte et de traitement des déchets végétaux (branchages, souches et arbustes, feuilles mortes, tontes de pelouse) auprès des habitants des collectivités locales membres en proposant des points d'apports volontaires dans différentes communes du SERTRID.

Les déchets végétaux sont transportés et traités par la société SUNDGAU COMPOST d'HIRSINGUE (68).

Aujourd'hui, 38 bennes ont été mises en place et réparties sur les communes de la CAB, du SICTOM et du SIVOM.

En 2004, 9 166 tonnes de déchets végétaux ont été collectées, soit une augmentation de 42 % par rapport à 2003, probablement plus de 10 000 t en 2005.

Le succès de cette prestation démontre qu'elle satisfait un réel besoin des usagers et des collectivités.

Afin d'améliorer son service, le SERTRID a donc décidé de réaliser une enquête les 3 et 17 septembre 2005.

Le but de cette enquête est d'améliorer :

- le service (accès aux bennes, lieu d'implantation, connaissance du service),
- les critères de répartition des bennes dans les communes tenant compte des tonnages collectés, des fréquences des levées, des distances domicile/implantation de la benne,
- la communication auprès des usagers, des élus et de la population,
- les conditions de collecte et le coût du service.

Cette première enquête auprès des usagers sera suivie d'une seconde auprès de la population sur la base d'un questionnaire spécifique.

Le matériel de communication de la CAB, du SICTOM et SIVOM servira de support à cette enquête complémentaire.

Sur la base de l'enquête réalisée le 3 et le 17 septembre, qui a recueillie 1 412 réponses, un document de synthèse a été établi, qui analyse les réponses enregistrées et propose des améliorations dans les domaines de :

- la définition des critères d'implantation des bennes (nombre d'habitants, distance domicile-lieu d'implantation, tonnage collecté et fréquence des levées),
- l'amélioration des sites d'accueil (utilisation des zones libre tri),
- l'amélioration des modes d'accès (quai sous réserve d'un accord sur le financement),

Le bureau a validé cette démarche et propose au comité syndical :

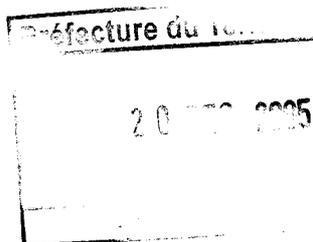
- d'engager une communication sur la gestion des déchets végétaux dans une approche globale des déchets.
- d'engager une concertation partenariale avec les collectivités locales et les associations sensibilisées sur les questions de l'environnement.
- de s'attacher les services d'un cabinet conseil sur la communication et l'assistance à la concertation sous réserve d'un accord financier.
- de procéder à l'acquisition de 5 bennes à déchets verts pour l'année 2006.
- d'établir un budget spécifique «déchets verts» pour l'exercice 2006.
- de retenir le phasage suivant :
 - adoption des propositions par le comité syndical du 14 décembre,
 - concertation partenariale du 14 décembre à février 2006,
 - mise en œuvre avril 2006.

Le Comité Syndical à l'UNANIMITE :

- **APPROUVE** les propositions présentées,

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée par extrait le 20 DEC. 2005, conformément au C.G.C.T.

Dépôt en préfecture le 20 DEC. 2005.



**POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président du S.E.R.T.R.I.D.**

Emile GEHANT